

**COMPTE RENDU DU BUREAU DU C. C. A. S.
DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015**

Réunion du bureau du CCAS à 20 H 30.

Date de la convocation : 4 septembre 2015

Présents : 9 R. MASSEBEUF, C. PARGOIRE, N. MACIEJEWSKI, D. LAFFONT, N. VITIELLO, C. HUTEAU, B. BONNEFOI, L. CLAUZIER, C. GRIFFON

Absents : 2 J. CAMOIN, Y. VIALLE

Procuration : 2 J. CAMOIN à R. MASSEBEUF Y. VIALLE à N. MACIEJEWSKI

Secrétaire de séance : Nathalie VITIELLO

A cette réunion ont été conviés les Président(e)s des associations ou leurs représentant(e)s désirant participer à la Fête des Enfants prévue le samedi 19 septembre 2015.

Etaient présents :

Monique SORHONDO (St Didier en Fête), Henri BERTRAND (Classe 62), Lucien SIERRA (Chorale Un Sourire en Chantant), Jérôme CIVADE (Amicale Laïque), Jean-Paul BLANCHARD.

Excusées : Marinette CHAILLAN (Club des Aînés de la Plaine), Marie-Noëlle BOILLON (Bibliothèque au Fil des Pages), PRAT Valérie (RDV du Jeudi)

1/OBJET : Organisation de la fête des enfants du samedi 19 septembre 2015

Rappel : cette fête concerne tous les **enfants nés depuis 2003** et domiciliés sur la commune, scolarisés ou non à Saint Didier sous Aubenas et tous les enfants de l'école René CASSIN.

La fête des enfants est prévue le samedi 19 septembre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30 au stade Paul Névisas (repli à la salle polyvalente en cas de mauvais temps).

Activités proposées :

<u>Nom de l'activité</u>	<u>Nom des personnes en charge de l'activité</u>
- Pêche à la ligne	N. VITIELLO, M.N. BOILLON et M. SORHONDO C. PARGOIRE se charge d'effectuer les achats Faire inventaire de ce qui reste à la Mairie
- Le radar qui mesure la frappe de balle	R. MASSEBEUF Matériel prêté par magasin INTERSPORT
- Parcours sportif-Course d'obstacles	G. MERAL
- Atelier maquillage	N. VITIELLO + V. RAYNAL-PRAT
- Jeux de boules carrées	Les boules carrées sont entreposées au stade Elles seront mises à disposition des enfants
- Module gonflable (DJE Animations LAVILLEDIEU)	Commandé par le Maire
+ module supplémentaire nous est prêté par un parent d'élèves Module pour les 2 à 6 ans – Toise à mettre en place pour mesurer taille des enfants à l'entrée du module (1.15m) Surveillance assurée par C. GRIFFON + J. CIVADE + autres bénévoles à solliciter	
- Trampoline pour les plus grands (tranche d'âge : enfants nées entre 2003 et 2009) (DJE Animations LAVILLEDIEU)	
- L'Ane et la charrette (LABLACHERE)	Réservation effectuée par le Maire
- Coin pour les « tout-petits »	B. BONNEFOI et Nicole MACIEJEWSKI (Nicole MACIEJEWSKI prendra les kappas des activités périscolaires à l'école)

- **Lâcher de ballons** N. VITIELLO, H. BERTRAND
Petite bouteille d'hélium commandée par la Mairie (M. MIALON)
Prévoir ficelles courtes pour éviter aux ballons de s'emmêler
Achat des ballons par N. VITIELLO
+ petits cartons à accrocher aux ballons (Mairie)
Prévoir le lâcher de ballons vers 16 h 00 (avant le départ de certains enfants et pour ne pas que les ballons se dégonflent)
- **Goûter** C. PARGOIRE et N. VITIELLO ont passé commande auprès de CASINO
Si besoin, faire appel à Yannick pour transporter les courses
A. PRAT s'occupera de la distribution
(brick de jus de fruit, brioche, bonbons, barre chocolatée)
- **Barbes à Papa** Isabelle MORICE
(2 kg de sucre cristallisé) + il reste suffisamment de bâtonnets
- **Glaces Mister Freeze** Congélateur du stade
+ prévoir ciseaux pour couper les bouts
- **Matériel à amener par Yannick** Rallonges électriques + barrières + poubelles + module gonflable prêté
Sono + 20 tables et 60 chaises + rubalyse (donnée par C. HUTEAU)
- **Gâteaux à confectionner pour vente à la buvette** D. LAFFONT, C. GRIFFON, G. MERAL, M. SORHONDO
V. RAYNAL, N. MACIEJEWSKI, B. BONNEFOI + autres seront les bienvenus
- **Buvette** Payante pour les adultes : canettes : 1.50 €, eau plate : 1 €, café à 1 €
Part de gâteau : 1 €, glaces : 0.50€, bière pression : 2 € (machine à bière du foot)
G.MERAL ira chercher 2 fûts de bière (1 de 20 litres – 1 de 30 litres)
Buvette tenues par R. ROURESSOL, H. BERTRAND + autres volontaires ?
- **Cafetière** Les cafetières du Club de foot seront utilisées
- **Fabrication des carnets de tickets pour participer aux activités** C. PARGOIRE, D. LAFFONT et N. VITIELLO
- **Distribution des carnets pour les activités** N. VITIELLO et D. LAFFONT
- **Mairie** Arrêté « interdiction accès au stade pour les matchs » le week-end de la fête des enfants (Fait)
Prendre un arrêté de circulation pour l'impasse du stade
Fonds de caisse à prévoir (caisse prêtée par la classe 62)
- **Mise en place des activités le samedi matin 19 septembre à 9 h 30**
(Le Maire et Grégory MERAL resteront sur les lieux entre 12 h 00 et 14 h 30)

2/OBJET : Préparation du Noël des personnes âgées 2015 du 6 décembre 2015

Le Maire rappelle la délibération du bureau du CCAS du 23 mars dernier relevant l'âge minimum des bénéficiaires du Noël des Aînés. Pour cette année 2015 l'âge minimum est 66 ans.

1 - Repas de Noël du 6 décembre 2015 :

1.1 – Choix du traiteur :

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** de retenir la proposition du Traiteur « Au Fin Gourmet » de RUOMS pour le repas de Noël au prix de 22 € par repas ;
- **charge** Mme Caroline PARGOIRE de négocier au mieux les prestations servies.

1.2 – Prix du repas pour les non ayant droits :

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **fixe** le prix du repas pour les non ayant droits à 28 € par personne (et ceci quel que soit le lieu de résidence).
- **précise** que le nombre de places pour le repas est limité à 130.

2 – Bons d'achat 2015 :

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- offre la possibilité aux personnes âgées ne venant pas au repas de bénéficier d'un bon d'achat d'une valeur de 26 € ;
- précise que les bons d'achats seront à utiliser en une seule fois exclusivement auprès du supermarché CASINO, et ce avant le 31 décembre 2015, dernier délai.

3/OBJET : Activités proposées aux jeunes nés entre 1997 et 2002

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2013 une activité est proposée aux jeunes gens âgés entre 13 et 18 ans.

Pour cette année 2015, le Maire propose d'offrir aux jeunes nés entre 1997 et 2002, soit :

- une place de cinéma
- une place au bowling
- une place au laser-Game
- une place à la nouvelle piscine couverte

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'offrir aux jeunes nés entre 1997 et 2002, au choix de chacun, soit :
 - . une place de cinéma
 - . une place au bowling
 - . une place au laser-Game
 - . une place à la nouvelle piscine couverte
- charge le Maire d'organiser les modalités d'inscription et de distribution des places offertes.

4/OBJET : Manifestation des 19 et 20 mars 2016 au profit de l'association Pas à Pas Ardèche

Afin de soutenir l'association Pas à Pas Ardèche, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'organiser plusieurs manifestations à la Salle Polyvalente le week-end des 19 et 20 mars 2016 (Thé dansant et Baby Troc). Les bénéfices dégagés seront reversés intégralement à ladite association.

5/OBJET : Tout'enBus – Tarification sociale

Ce point est reporté à une prochaine séance du bureau du CCAS, les membres du CCAS estimant qu'il devait être pris en concertation avec les autres communes bénéficiant du Tout'enBus.

6/OBJET : Participation pour le Fonds Unique pour le Logement (FUL) pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS de la commune participe au FUL depuis l'année 2008. Il convient de délibérer pour la participation 2015.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 6 juillet 2015 adressé par le Président du Conseil Général de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Il sollicite ainsi les communes ou CCAS quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le bureau du CCAS, à la majorité des membres présents ou représentés (10 voix pour et 1 voix contre : Nathalie VITIELLO) :

- décide de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2015 sur la base de 0.35 € par habitant, soit $872 \text{ habitants} \times 0.35 \text{ €} = 305.20 \text{ €}$.

Questions et informations diverses

- Elections régionales :
- | | |
|------------------------|--|
| -1 ^{er} tour | le 6 décembre 2015 (le Maire attire l'attention des élus : le repas du CCAS est prévu à cette date, en tenir compte pour la tenue du bureau de vote) ; |
| -2 ^{ème} tour | le 13 décembre 2015 |

➤ **Remerciements bénévoles fête du 14 juillet et fête des enfants** : lundi 5 octobre 2015 à 18 h 00 à la Mairie (simultanément avec l'inauguration des travaux d'aménagement et d'extension de la Mairie).

➤ **Réunion publique travaux RN 102 – 1^{ère} tranche** : Le 10 septembre, riverains et usagers ont pu s'approprier le projet présenté, sa complexité et les difficultés de dernières minutes obligeront certainement la municipalité à décaler sa réalisation de l'automne 2015 au premier semestre 2016.

➤ **Semaine bleue du pôle seniors (du 12 au 17 octobre 2015)** : Brigitte BONNEFOI précise que depuis le 1^{er} janvier 2015 le pôle seniors est placé sous la compétence de la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals.

Plus de 50 actions différentes sont proposées aux personnes de plus de 60 ans pendant cette semaine bleue (renseignements et inscriptions au pôle senior intercommunal, 9 rue du Docteur Pargoire à Aubenas, au 04.75.36.85.17). Le programme des activités est disponible en Mairie).

Un atelier de sensibilisation à la sécurité routière est proposé à la salle polyvalente de Saint Didier sous Aubenas le mardi 13 octobre 2015 (sur inscription).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

A Saint Didier sous Aubenas, le 17 septembre 2015

Le Maire,
Richard MASSEBEUF

